

LE JOOLA



LE JOOLA

LE NAUFRAGE DE LA HONTE

LE JOOLA

En collaboration étroite avec
Les Éditions Universelles



« Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, notamment sa rediffusion sous forme numérique ou imprimée, faite sans l'autorisation de l'Éditeur ou de l'auteur, est illicite et constitue une contrefaçon, soumettant son auteur et toutes les personnes responsables aux sanctions pénales et civiles prévues par la loi.

Seules sont de plein droit autorisées les reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées. »

© Les extraits d'articles de presse ou de magazine inclus dans ce livre restent la propriété exclusive de leur auteur et support.

Photo de couverture :

© Marine Nationale Française.

Droit de reproduction obtenue gracieusement auprès du SIRPA (service d'information et de relation publique des armées).

© AAPEDITION, Marseille, 2004

ISBN 2-9522237-0-X

DEWEY : 993

LE JOOLA

Bruno Parizot

LE JOOLA

LE NAUFRAGE DE LA HONTE

LUTTE CONTRE L'OUBLI



LE JOOLA

« *Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire, pour l'honneur, mais sans illusion.* » Théodore Monod

À mes amies, amis ; en particulier, Bourama, Eugène et Monica, Régina et Émile, Raphaël, Bakar, Salimata, Abdoulaye, et à leurs familles meurtries par la disparition de proches dans ce terrible naufrage...

Aux Familles Bodian, Badji, Djiba, Diatta, Ehamba, Lambal, Mané et Sambou.

À la mémoire des disparus dont nous ne connaissons jamais le nombre précis.

À toutes les familles des victimes, en Afrique ou en Europe.

Paix à leur âme.

À la petite Arlette qui a sauvé son père et elle-même du drame, en étant malade ce jour-là.

Avant Propos

Le 26 septembre 2002, le «MS LE JOOLA », avec plus ou moins deux milliers de personnes à bord, coulait en mer. En mémoire des victimes de cette terrible tragédie, et par amitié pour mes amis (es) Casamançais (es), je vais tenter de vous conter son histoire, leur histoire. Malheureusement, nous ne connaissons jamais le bilan réel du drame. Trop de vies, quoi qu'il en soit, ont été emportées cette nuit-là. Officiellement, 1 863 personnes sont portées disparues ou décédées, certains parlent de plus de 2 000, d'autres sources de 3 000. Pour calmer toute polémique, je prendrai comme « assise » un nombre de 2 300 victimes.

Le «MS LE JOOLA » était avant tout un ferry — navire de transport de passagers — qui tire son nom de l'ethnie majoritaire, en Casamance, les Diolas (ou Joolas), son port d'attache était Ziguinchor, capitale administrative de la région méridionale de la Casamance. Il ne faut pas faire l'amalgame entre l'ethnie et le bateau.

Ce livre a été écrit par un passionné de la «Casamance », qui a perdu des amis dans ce drame, des «frères et sœurs », ou des parents ou proches d'amis (es). J'ai voulu leur rendre hommage, à ma manière, en écrivant ce livre et en diffusant «ma théorie » sur le drame, une version tout à fait contradictoire à la thèse officielle soutenue par le gouvernement sénégalais, mais les faits sont là. Ce livre s'adresse avant tout au grand public, il est le plus clair possible pour être compris par le plus grand nombre. J'espère qu'il permettra de faire avancer la vérité, et peut-être d'apporter une réponse sur les raisons de cette terrible catastrophe. À l'heure actuelle, nous pouvons de toute façon affirmer sans trop d'erreurs :

- Qu'il y a eu négligence ;
- Que le navire était en surcharge de centaines de passagers — plus de 1 800 environs, soit cinq fois son poids autorisé ;
- Que l'élite de la jeunesse casamançaise a disparu dans le drame ;
- Qu'il y a une responsabilité manifeste et écrasante des autorités sénégalaises ;

- Que ce n'était pas un accident banal mais le résultat d'un manque de respect certain des mesures de sécurité.

La couverture médiatique consacrée à ce drame reflète l'indifférence flagrante de la presse française et internationale à l'égard de l'Afrique. Celle-ci, du reste, en aurait encore moins parlé s'il n'y avait eu la disparition de 33 touristes français, et 31 autres Européens : il suffit de regarder les journaux télévisés pendant les premières 48 heures du drame pour comprendre. Aucun média n'a pas été à la hauteur de l'événement, hormis quelques très beaux articles, comme celui de Robert Mermoz, du *Nouvel Observateur*, de décembre 2002, ou des articles du magazine « le Marin », très complets, ou celui de *Marianne*, d'octobre 2002 ; malgré, également, les nombreuses dépêches sur le drame et l'action de l'Humanité pour récolter des fonds.

En autorisant la surcharge du bateau, l'armée sénégalaise a éliminé d'un coup l'élite et la future élite d'un peuple. Perdre 2 300 vies (environ) sur une population estimée à 2,5 millions (0,09 %), c'est comme si la France, avec 62 millions d'habitants, perdait d'un coup 56 000 concitoyens, l'équivalent des communes de Vitrolles et d'Istres réunies.

Le bilan est presque équivalent aux pertes américaines, lors du 11 septembre 2001, avec 2 860 victimes, ou presque le double des pertes du drame historique du « Titanic », ce superbe paquebot, dit insubmersible, qui coula dans la nuit du 15 avril 1912, avec 1 513 victimes, ne rendant à la terre que 711 rescapés. De cette tragédie, il en sortit une légende, des films, des expéditions de recherche et de fouille sur le site du naufrage, mais pour son successeur, rien, quelques lignes dans les journaux et quelques minutes à la télévision. Il est déjà passé dans les archives de l'Institut National de l'Audiovisuel (INA), sauf pour l'émission « Thalassa », de France 3, remarquable, qui, le 26 septembre 2003, a été entièrement consacrée à la tragédie. Il est vrai que les passagers n'étaient pas du même niveau social, culturel, ni financier ! N'oublions pas que s'il n'y avait pas eu d'Européens à bord, nous n'aurions jamais rien su en Europe, et il n'y aurait pas eu cet élan de solidarité. Je vous rappelle qu'un mois plus tard un ferry libérien a sombré aussi, dans le silence, entraînant la disparition de plus de 600 passagers. Il n'y avait que des Africains d'origine à bord, pas de blancs :

LE JOOLA

c'est important, ils n'ont pas la même couleur de peau, la vie des uns n'a pas la même valeur que celle des autres !

Par ailleurs, il est important de préciser que malgré la survenance du drame dans les eaux territoriales gambiennes, le droit applicable n'est pas le droit international mais le droit sénégalais : le ferry reliait deux ports d'un même pays, et non deux pays différents. Ce qui explique aussi la raison de sa remise en service alors qu'il n'était pas sûr.

Chapitre après chapitre, vous allez découvrir les raisons et circonstances d'un drame qui n'aurait jamais dû survenir. La première partie couvre la période d'août 2002 au 30 septembre 2003 — la première année du drame — ; la seconde porte sur la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2003.

Comme disait la série X-Files : « *la vérité est ailleurs* »...
Elle est en partie dans ce livre.

Bruno PARIZOT

LE JOOLA

Introduction

« *Le navire le « MS LE JOOLA » était le cordon ombilical entre le sud et le nord du Sénégal, entre Dakar et sa région Méridionale* » [4],¹ et malgré l'importance économique et institutionnelle de cette liaison, elle n'était, paradoxalement, ni la priorité de l'armée sénégalaise — gestionnaire du navire depuis novembre 1995 — ni celle du gouvernement, malgré ses promesses. Pendant 13 mois, celui-ci laissera à quai, à la suite d'un problème de moteur, le fleuron de sa flotte maritime, faute de financement pour remplacer ses deux vieux moteurs d'origine. Finalement, sous la pression de la population casamançaise et l'urgence de rétablir la continuité territoriale entre Dakar et la Casamance, et après le refus du ministère des Forces armées, c'est finalement le ministère des Transports qui paiera la note de la révision d'un seul moteur, pour un montant de 250 millions de Fcfa (€381 125) et des travaux de peinture (carénage). Il était à la recherche de 250 autres millions pour effectuer les mêmes travaux sur le second moteur. Quand nous remplaçons les pneus d'une voiture, nous remplaçons les deux pneus d'un train avant ou arrière, pour les moteurs d'un navire, je présume que c'est la même chose ! Pendant ce temps, le ministère des Forces armées et son département de la Marine déboursaient près de 3 milliards de Fcfa (€4,57 millions) pour refondre ses navires de combats, ce qui prouve son grand intérêt pour l'entretien du ferry, la marine n'étant présente que pour encaisser les recettes de la double billetterie.² Le ferry était effectivement une manne financière et une rente importante pour celle-ci et ses officiers.

Une série de problèmes, la culture du « Masla », des confréries sénégalaises qui dictent la (leurs) loi(s) au pays, et l'ensemble des négligences constatées, ont conduit à la tragédie. Imaginons pourtant une autre hypothèse : si certains avaient voulu éliminer d'un coup un maximum de Casamançais, auraient-ils pu s'y prendre autrement ? La date du drame — semaine précédant la rentrée des classes à Dakar —

¹ Voir « Bibliographie » en fin de livre.

² Vente officielle des billets et, à côté, la vente libre.

était un jour susceptible d'engendrer un maximum de disparus. Vous faites ensuite en sorte que le bateau soit chargé de la cale au pont supérieur, avec un minimum de fret disposé un peu partout et de véhicules que vous n'attachez pas afin de déséquilibrer l'ensemble, rendant ainsi le bateau instable ; vous ne remplissez pas les cuves d'eau douce, prétextant un problème technique, et, surtout, pour la même raison, vous ne remplissez pas les cuves de mazout : au milieu de son trajet, le bateau, en panne sèche, balancé par la tempête, ne peut que couler...

Dès le lendemain du drame, j'ai également repensé à une dépêche de l'Agence France-Presse (AFP) que j'avais lue, sur le problème de paiement d'une dette de 21 milliards de Fcfa — €32 millions — que devait verser le Sénégal avant le samedi 28 septembre. Or, ce dernier, n'ayant pas cette somme en caisse, allait avoir un gros problème de crédibilité au niveau national et international. Hasard, coïncidence, ou coup de bol ou du sort, entre le mercredi 26 et le samedi 28, se produit cette catastrophe. Nous connaissons la suite du drame. Ce que nous savons moins est que le Sénégal a pu passer au travers et ne pas honorer ladite dette.

Un autre article, sorti le jour du drame, le 27 septembre, mentionne : *« L'Alliance des Forces de Progrès (AFP) de Moustapha Niasse a révélé hier, jeudi 26 septembre, à l'issue de sa réunion hebdomadaire du Bureau politique, que notre pays traîne, à la date du 11 septembre, un encours de crédit impayé de 21 milliards 450 millions de Fcfa (€ 32,7 millions). Cette somme représenterait, selon l'AFP, « la moitié du principal de 42 milliards 900 millions de Fcfa (€ 65,4 millions) de la dette contractée suite à l'appel public à l'épargne par émission de bons du Trésor lancé le 28 septembre 2001, pour une durée de six mois à un an, à un taux d'intérêt de 5 à 7,5 %. » Cet encours de crédit impayé de plus de 21 milliards 450 millions doit être remboursé à l'échéance du 28 septembre, c'est-à-dire au plus tard demain, samedi. Mais pour les camarades de Moustapha Niasse, il serait « surprenant » que le déficit actuel des finances publiques ainsi que l'état de l'économie permettent le remboursement de cette somme à la date indiquée. Ce « d'autant que, dans le programme d'émission de bons et*

obligation du Trésor des États membres de l'Union Économique Monétaire Ouest Africaine (Uemoa), le Sénégal envisage d'intervenir au cours du troisième trimestre (juillet-août-septembre 2002), par adjudication aux taux multiples, pour un montant de 21 milliards 500 millions Fcfa », soulignent les “Progressistes”. » [4]

Le naufrage du Joola a lieu, et, le lendemain, plus personne ne parle de dette et le paiement n'est pas effectué.

Par ailleurs, le jour du Drame, le 26 septembre, avec le décalage horaire : « *le conseil d'administration du Fonds Monétaire International a révisé une mention de non-respect d'échéance de paiement par le Sénégal. Cette échéance de paiement s'élève à 11,9 millions de dollars, soit quelque 10 milliards de Fcfa dans le cadre du protocole d'entente de trois ans sur la réduction de la pauvreté et l'aide à la croissance au Sénégal (Prgf). Ce protocole a expiré le 19 avril dernier et le paiement a été exécuté le 15 avril 2002, conditionné à la mise en œuvre préalable de la hausse effective de la tarification de l'électricité qui devait être effective le 1^{er} mars 2002.* » [6]

C'est ainsi que le samedi 28 septembre 2002, le même fonds décide d'annuler la mention de « *non-respect de condition préalable* ». Au contraire, l'aide au Sénégal augmente, et en particulier pour le désenclavement de la Casamance — dont 4 milliards de Fcfa, soit 6,1 millions d'euro, de l'Allemagne. Dernièrement, le Sénégal a obtenu de la communauté internationale, 840 milliards de Fcfa — €128 millions — pour financer plusieurs programmes.

Autant de questions soulevées auxquelles nous allons tenter de répondre ou, du moins, tenter d'apporter une certaine lumière.

LE JOOLA

LE JOOLA

1^{er} PARTIE

Comment en sommes-nous arrivés là ?

LE JOOLA

I

Présentation des parties

« L'homme libre est celui qui n'a pas peur d'aller jusqu'au bout de sa pensée. » Léon Blum

Introduction

Avant de parler du drame, je voudrais vous expliquer le plus clairement possible ce qu'est la Casamance, les raisons d'une guerre, entre le Sénégal et ce territoire, et, en conséquence, les raisons directes et indirectes qui ont conduit à la tragédie du 26 septembre 2002.

« Personne ne veut visiblement mettre trop en avant le dossier Casamançais actuellement. Mais le conflit est quand même très présent et joue un rôle de sonnette d'alarme sur certaines évolutions de la société sénégalaise. Le Sénégal est un pays en guerre. » [7]³

« Une vraie guerre avec des centaines de morts et des milliers de blessés. Avec son cortège d'opérations militaires lourdes, de zones minées, de dizaines de milliers de réfugiés. Les forces armées Sénégalaises font face depuis les années 80 au MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance) et sa branche armée « Atika », composée de plusieurs centaines au moins de combattants qui, depuis peu, disposent d'armes lourdes et plus sophistiquées. » [7]

Depuis 25 ans, le MFDC tente en vain de négocier, soit une autonomie de la région qui est enclavée, soit la reconnaissance de ces frontières intrinsèques et, par voie de conséquence, «sa séparation d'avec le Sénégal». Aujourd'hui, la situation est dans l'impasse, le gouvernement sénégalais, ne voulant pas faire de compromis, ne fait

³ En juin 2004, la situation en Casamance était très calme et laissait présager la paix, mais nous pensons que c'est une illusion.

que des promesses : « *la communauté internationale a pu se rendre compte des difficultés de la région Sud* », avait dit l'un de ces responsables. [8]

Comme disait André Malraux, « *La liberté appartient à ceux qui l'ont conquise* ». Ce combat pour la « *restitution des territoires spoliés et occupés par le Sénégal* », après son annexion en 1960, et la liberté de la population, est plus qu'un droit, il est une réalité historique bafouée par le Sénégal et l'ancien colonisateur français. Il est équivalent aux demandes des Palestiniens face aux Israéliens, des Kabyles face aux Algériens, des Kosovars face aux ex-Yougoslaves.

Depuis 1982, plus de 300 villages ont été rayés de la carte à la suite des destructions commises par les Forces armées sénégalaises et ses milices paramilitaires, provoquant la fuite de 60 à 80 000 personnes, parties dans d'autres régions du Sénégal trouver « Sécurité et travail » ou à Dakar, devenu la première ville de résidence des Casamançais — en comptant ceux qui y résident, y étudient et y travaillent volontairement — sans compter les 150 à 200 000 réfugiés en exil en Gambie, en Guinée-Bissau, au Mali, en Mauritanie, en Europe ou dans d'autres pays d'accueil, qui rêvent de rentrer chez eux pour y vivre en paix. La population casamançaise « s'est résignée », mais n'oublie pas que « *Rien au monde, après l'espérance, n'est plus trompeur que l'apparence.* » Charles Perrault.

Les forces sénégalaises ont perdu beaucoup d'hommes — entre 3 et 9 000 selon les sources — en comptant « les mercenaires » et autres « paramilitaires ». Les Casamançais ont perdu beaucoup de frères, de sœurs, de pères, de mères, d'autres sont en prison ou handicapés — entre 60 et 300 000 victimes, selon les sources. Trop de sang et de larmes ont été versés pendant ces deux décennies, à cause de la folie des hommes et de la non-ingérence des Nations Unies dans ce conflit meurtrier. Sans compter le millier de victimes des mines. N'oublions pas que « *Celui qui subit les injustices est à plaindre, celui qui les distribue est à blâmer.* »

Jean-Claude Marut, dans un article du monde diplomatique, en janvier 1996, avait posé une question, toujours d'actualité : « *L'identité Casamançaise multiethnique réclame une reconnaissance qui s'est, jusqu'à présent, révélée incompatible avec le modèle dominant de l'État-nation. Ce faisant, elle pose une question simple au demeurant :*

peut-on être à la fois Casamançais et Sénégalais ? De la réponse qui sera apportée dépend l'issue du conflit ? » [9]

La paix ne peut être possible qu'en négociant, avec le soutien des pays voisins — la Guinée-Bissau et la Gambie — et surtout d'arrêter de déstabiliser ce pays par des basses manœuvres franco-sénégalaises. N'oublions pas que les Gambiens sont majoritairement des Diolas et des Mandingues et qu'ils sont donc aussi combatifs que leurs frères Casamançais.

République du Sénégal

Le Sénégal — hors de la Casamance et des Casamançais — représente environ 8,5 millions habitants sur une population estimée à 11,5 millions — en comptant les Casamançais —, sa superficie est de 145 000 km sur un total de 197 000 km. C'est un pays aride, qui n'a pas beaucoup de richesse naturelle, et une économie affaiblie ; seul le développement touristique dans la région de Mbour — station balnéaire de Sally Portudal — et de l'agriculture autour du fleuve Sénégal et des régions de St Louis, de Thiès, de Matam et de Koalack, permettrait le développement du pays.

Le Sénégal va mal, très mal, un tiers de sa population vit avec moins d'un dollar par jour, un autre tiers a des difficultés pour survivre. Sa situation économique est mauvaise. Il se trouve dans une situation de dépendance accrue à l'égard des institutions internationales financières et des pays fournisseurs d'aide comme l'Union Européenne, l'Allemagne, Taiwan, la Chine et la France. Depuis l'indépendance, le pays vit sous perfusions. La France lui verse en moyenne 18 à 20 % de son PNB (Produit National Brut) en aides diverses, soit environ 200 millions d'euro (132 milliards de Fcfa) par an. Même si, depuis l'élection d'Abdoulaye Wade, l'aide de la France a baissé, elle reste encore très importante. Par ailleurs, le Sénégal a une puissance diplomatique incontestable, grâce à sa situation géographique et sa relation coloniale avec la France et, pendant la guerre froide, avec les États-Unis. Son armée est forte de 14 000 hommes environ, dont 5 à 6 000 servent en permanence en Casamance. OÙ elle se distingue en violant toutes les règles de la guerre et les conventions internationales de protection des populations civiles — actes de tortures, de barbaries,

assassinats, viols, engrossements, arrestations, emprisonnements arbitraires — sont commis par les militaires sénégalais et « des mercenaires » — dont des Français —, dénoncé par Amnesty International, la RADDHO — association sénégalaise de défense des Droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest —, la FIDH — Fédération Internationale des Droits de l'Homme —, la commission des droits de l'Homme des Nations Unies : sans succès. La dernière trouvaille ayant été, dans les années 90, de recruter, pour l'armée sénégalaise, des fils originaires de la Casamance qui ne trouvaient pas de travail dans leurs villes et qui, ainsi, ont combattu leurs frères d'Atika : des pères ont dû combattre contre leurs fils (ou vice-versa) ou des frères entre eux. « *Le sang de ton frère crie de la terre vers moi.* » Genèse 4.10.

Un historien, M. Charles Tilly, a dit une phrase célèbre : « *l'état fait la guerre et la guerre fait l'état.* » En simplifiant, un État déclenche une guerre civile (interne) ou avec un autre État, confie sa défense à son armée qui, insidieusement, prend le contrôle et le pouvoir du pays. L'armée sénégalaise serait, d'après le ministère français de la Défense — qui l'a formé — la meilleure armée d'Afrique. Si c'est le cas, nous ne pouvons en être fiers, car nous avons formé des « criminels ». La « guerre » en Casamance et ses dérives — comme la tragédie du Joola — est en fait une « guerre ethnique et de religion » entre le Nord majoritairement « musulman » — culture des confréries — et la région Sud — avec une pratique de l'Islam plus modéré —, tout comme la guerre au Soudan ou plus récemment en Côte-d'Ivoire, qui porte principalement sur le contrôle des richesses de la région Sud. Les guerres (massacres) au Rwanda, en Sierra Leone, en Angola, en République Démocratique du Congo (RDC), etc., n'ont rien changé à cette montée en puissance d'une violence hors contrôle et d'un autre âge, que nous avons connue il y a des siècles en Europe. L'Histoire est bel et bien un éternel recommencement. En tous les cas, il y a eu plus de morts en 50 ans en Afrique qu'il y a d'habitants en France : ça donne froid dans le dos, non ?

La position du Sénégal

« Le conflit de la Casamance est un pavé dans la vitrine démocratique sénégalaise, alors que le pays a longtemps fait figure de bon élève de

l'ouverture politique en Afrique francophone. Comparé à d'autres pays africains, le Sénégal a la chance d'être une nation qui n'a pas connu de bouleversements migratoires majeurs. Cet état de fait légitime le discours « unificateur » du pouvoir central. Mais la Casamance, du fait de l'absurdité de la géographie coloniale, a toujours été tenue en marge de cette construction nationale. Et le peuple sénégalais n'apparaît pas comme « le peuple sans couture » rêvé par Léopold Sédar Senghor. Une rébellion séparatiste, le Mouvement des Forces Démocratique de la Casamance (MFDC) a pris la tête d'une contestation de la tutelle des « Nordistes ». Les attaques de la guérilla et la répression menée par le gouvernement sénégalais ont déjà fait des centaines de victimes, occasionnées d'importantes pertes économiques et provoquées la fuite de milliers de personnes vers les pays voisins. Alternance de négociation et d'affrontements sanglants, la question Casamançaise reste un casse-tête politico-militaire pour les autorités de Dakar.

D'autant que l'indépendance de l'Érythrée (en recevant son représentant) et celle de fait du Somaliland (non reconnue) sont venues battre en brèche le principal de l'intangibilité des frontières dans l'Afrique de l'après-guerre froide. » [10]

En effet, la situation en Somalie est cacophonique depuis la fin de l'année 1991 et le retrait des forces américaines, après leurs échecs et débâcles — la chute du faucon noir. Le pays, toujours en guerre civile, est divisé en trois régions, dont l'une, « le Somaliland », qui s'est autoproclamé indépendante, essaie de faire reconnaître son gouvernement par la communauté internationale, mais sans grand succès. La Somalie elle-même n'a plus aucune autorité reconnue sur la scène internationale. Le Président Abdoulaye Wade, par contre, a reconnu légitime « le Somaliland », en janvier 2003. Puis le 19 mai de la même année, il a annoncé qu'il était pour un État palestinien indépendant et souverain à l'intérieur de ses frontières. Pourtant, il ne reconnaît pas « la Casamance » comme étant un « État », mais comme partie intégrante de son territoire... Actuellement, nous sommes dans la situation du « chien qui se mord la queue ». En effet, d'un côté le Sénégal fait tout pour conserver la Casamance qui est son grenier agricole, donc une région importante pour son économie, mais de

l'autre, afin de réduire la population en servitude, il n'investit pas dans son économie ou si peu.

Harry Truman, président des États-Unis, avait dit en son temps : « *Si vous ne pouvez les convaincre, semez le doute dans leur esprit* », c'est ce qu'a fait le Sénégal avec le peuple Casamançais, en les trompant.

Territoire de Casamance

Territoire plus grand que l'Albanie, la Belgique, Chypre, le Danemark, la Guinée-bissau, Israël ou les Pays-Bas, elle a « *une superficie d'environ 52 000 km².* » Frontalière avec la Gambie et le Sénégal au nord, la Guinée-Bissau et la Guinée au sud, le Mali à l'est, « *sa façade maritime est longue de 200 km. La Casamance est composée de la Basse Casamance, de la Moyenne Casamance et de la Haute Casamance.* » La végétation est tropicale vers l'ouest. D'immenses forêts parcourues par des cours d'eau « boudons » couvrent 62 % de la superficie. Tout au long des « boudons » se crée une végétation de mangroves, palmiers et rizières. À l'Est du pays, existe une savane forestière. C'est l'une des plus belles régions au monde, fertile, riche en sous-sol, accueillante, mais la guerre a ruiné ce pays et causé d'énormes souffrances dans sa population. Ceux qui le peuvent partent à Dakar ou ailleurs travailler pour nourrir leurs familles restées au pays, faute de travail ou de perception de revenu de l'exploitation de leurs terres.

Ni les Portugais — du 15^{ème} siècle à 1888 — ni les Anglais — de 1645 à 1888 — n'ont pu dompter ce peuple de guerriers. Lors du partage des frontières africaines, lors du traité de Berlin de 1884, « l'ancien royaume du Gabou » — peuplé majoritairement de Diolas et de Mandingues — a été divisé en trois pays, la Guinée-Bissau au sud, conservé par les Portugais, la Gambie au nord, conservé par les Anglais, autour du fleuve qui porte son nom, et le centre de la Casamance colonisé et acheté par les Français. Ces derniers en auront la gestion administrative jusqu'à l'indépendance des colonies, en 1960. Les pays européens — France, Portugal, Grande-Bretagne, Hollande et Espagne — se sont, en 1884, partagé leurs provinces africaines, séparant des ethnies entre elles, en créant des frontières

artificielles, sans tenir compte de la culture ni de l'avis de ces peuples et divisant, ainsi, même des familles. Ce qui est la cause principale des guerres ethniques actuelles en Afrique.

Pendant cette période de 80 ans, les Casamançais se battront contre les Français, et une majorité d'entre eux refusera d'aller combattre, pendant les guerres de 14-18 et 39-45, en Europe, pour défendre un pays qui n'était pas le leur. Beaucoup seront tués par les soldats français des troupes coloniales. Pendant la Première Guerre mondiale, les Français étaient venus enrôler des Casamançais, qui sont morts en très grands nombres sur les champs de bataille de la Marne, sans y gagner aucune reconnaissance, au même titre, du reste, que les anciens combattants français. En 1917, le gouverneur général Van Vollenhoven émettra un avis défavorable au principe d'un nouveau recrutement militaire en Casamance, les populations locales y étant hostiles. Il dira :

« Nous ne sommes pas les maîtres de la Basse Casamance. Nous y sommes seulement tolérés. » [et encore] « les Diolas viennent de nous prouver que leur obstination incoercible est aussi difficile à vaincre qu'une rébellion active [...] Nous sommes malheureusement à peu près désarmés devant ce genre de résistance. On n'admettrait pas en effet l'emploi d'armes contre une population butée qui ne répond à aucune de nos mises en demeure d'obéir, mais qui se garderait bien de faire le moindre geste ou de se livrer à une démonstration menaçante. Ce n'est pas la peur des Blancs qui les font agir de la sorte, comme ils le disent, mais la volonté bien arrêtée de ne pas nous obéir. Et cela dure depuis que nous occupons le pays, c'est-à-dire depuis 50 ou 60 ans environ. » [11]

À l'époque, la France est allée chercher des Africains — dès Napoléon III, qui forma le corps des tirailleurs sénégalais — qu'elle a enrôlés de force pour défendre la métropole ou pour son expansion coloniale. Pour convaincre ces enrôlés, nous leur avons dit qu'ils se battraient pour leur pays, car « ils étaient Français ». Des régiments de « tirailleurs » se sont formés au Maghreb et en Afrique. Toutes les recrues de l'Afrique Occidentale Française (AOF) ont été regroupées dans les régiments de « tirailleurs sénégalais », mais ces derniers — d'origine sénégalaise — ne représentaient qu'une infime partie des

groupes engagés sur les théâtres européens. Ils y étaient même minoritaires, les régiments étant formés majoritairement par des Casamançais, des Maliens, des Mauritaniens et des Soudanais. Beaucoup y ont laissé la vie. En 1945, la France les a oubliés, puis en 1960, à l'indépendance des anciennes colonies, elle leur a retiré leurs droits, et amoindri leur pension d'anciens combattants, considérant qu'ils n'avaient jamais été français. Pourtant, ils ont combattu pour elle, ont beaucoup souffert, vu l'horreur de la guerre, servi de chair à canon, ou été fait prisonniers en Allemagne. Le pire est que certains, parmi ceux qui ont pu en échapper, furent exécutés le 1^{er} décembre 1944 — plusieurs dizaines de morts, le bilan «officiel» faisant état de 24 victimes — dans le camp de « THIAROYE », par leurs frères d'armes blancs, parce qu'ils avaient déclenché une «révolte» en vue de réclamer leurs soldes et indemnités de guerre que la France ne voulait pas leur verser.

Les Français seront «tolérés» jusqu'à leur départ, en 1960, et l'annexion — occupation du territoire — par le Sénégal, avec la complicité de l'ancienne force d'occupation et coloniale française. Différents textes doivent confirmer son statut politique et juridique de pays « libre » ayant accueilli différents conquérants sans jamais renoncer à sa «souveraineté», résistant toujours à l'oppression. Il serait temps que l'ancienne puissance coloniale française accepte de sortir de son silence et de montrer ses archives au monde, ce qu'elle a toujours refusé jusqu'ici. Par ailleurs, les autres colonisateurs, anglais et portugais, pourraient en faire autant.

La Casamance est en fait une sorte d'État Confédéral, comme la Suisse, regroupant plusieurs « cantons », comme les régions d'Oussouye, de Ziguinchor, du Cap-Skiring, de Bignona, de Kolda, etc., descendant des anciens royaumes Casamançais et Mandingues. Ses richesses naturelles sont convoitées par des « prédateurs », qui ne rêvent que de profits financiers et de détruire les forêts et l'écosystème, « protégés » actuellement par les combattants d'Atika. Grenier agricole du Sénégal,⁴ la Casamance pourrait, d'après les experts de la FAO — l'agence agricole et alimentaire des Nations Unies — nourrir l'ensemble des populations résidant en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, la culture casamançaise est totalement opposée à la culture Wolof ou Toucouleur,

⁴ Phrase célèbre de Senghor, pour désigner cette région et ses immenses richesses agricoles.

en particulier sur le plan familial et de hiérarchie de groupe. Dans la culture casamançaise, c'est le clan ou le village qui prend des décisions, non pas une personne. C'est une société non hiérarchisée et *« le choc « culturel » entre les deux populations a été brutal. Les Diolas, animistes ou chrétiens qui constituent une société sans caste, ont très mal supporté les modes de vie des gens du nord, qui ont brûlé les forêts pour cultiver l'arachide au détriment du riz, pris le monopole du petit commerce, investi le secteur touristique et tenté d'imposer l'Islam et la langue Wolof (principale langue du pays). En 1982, le MFDC se manifeste une première fois d'une manière violente à Ziguinchor. »* [12]

Géographie

La Basse Casamance : le Kassa, le Fogy — départements de Ziguinchor, d'Oussouye et de Bignona.

« La basse-Casamance, au sud du fleuve Casamance et à l'ouest de Ziguinchor (la capitale). Malgré sa taille modeste, c'est sans conteste la région la plus riche du pays, et à l'époque coloniale du « Sénégal ». Elle compte à elle seule la moitié des ethnies sénégalaises. C'est sans nul doute la plus belle région du pays. Ses forêts denses, ses plages bordées de cocotiers, ses îles et ses boulongs, ses villages mystérieux abrités par des immenses fromagers font que des chaînes d'hôtels prestigieuses s'y sont installées. Ici tout est différent de la vie du Nord du pays. On est en majorité catholique, les rues sont d'une propreté exemplaire même à Ziguinchor, la saison des pluies dure aussi longtemps que la saison sèche. C'est la partie la plus touristique et sans doute la plus belle de la région. Entre Ziguinchor et Cap Skiring, de nombreux villages enchanteurs se dressent dans la verdure. Situé à l'est de Cap-Skiring, le parc national de basse Casamance couvre une superficie d'environ 35 000 hectares et comprend plusieurs zones de végétation : sous-bois denses, marécages et mangroves où vivent des buffles, des singes rouges, des léopards et crocodiles, ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux.

En visitant Ziguinchor, vous découvrirez la première ville typiquement africaine sur la côte est du continent. Plus au nord, l'influence européenne et surtout arabe fait des villes des ensembles sans

architecture et à l'allure bidonvilles. C'est à partir de Ziguinchor que les villes deviennent belles et originales.

Le plan, l'agencement de ces villes africaines est souvent le même : un centre ville, digne reste d'un passé colonial, une mince ceinture de bâtiments récents, souvent des bureaux, et enfin une immense couronne constituée de quartiers de cases en banco abritant chacun une communauté ethnique. Sa population est de 140 000 habitants environ. »
« Fondé par les Portugais en 1560, c'est à partir du 18^{ème} siècle que le comptoir devint ville prospère. Cette histoire est encore très marquée en raison de l'importante utilisation encore de nos jours du créole Portugais, parlé également dans la frontalière Guinée-Bissau, ex-Guinée Portugaise. » [13]

La moyenne et la haute Casamance

« La moyenne et la haute Casamance, à l'est de Ziguinchor, vers Kolda constituent une transition avec l'est du pays. Les bouillons et mangroves sont rares et la forêt moins dense. Les rizières y sont nombreuses. Sédhiou, ancienne capitale administrative, repose paresseusement au bord du fleuve. Kolda est une halte pour les chasseurs. »
[13]

La moyenne Casamance : le Pakau, le Balantacounda. Principalement le département de Sédhiou et son chef-lieu du même nom.

La haute Casamance : le Fouladou, le Boundou — départements de Kolda, de Vélingara, de Tamba et de Kédougou.

« De l'ouest en est, la Casamance est traversée par un fleuve de 300 km qui porte son nom et navigable aux gros bateaux jusqu'au port de Ziguinchor. C'est la région administrative de Kolda. D'une superficie trois fois supérieures à celle de la Basse Casamance (21 000 km) elle est écologiquement et socialement différente. Majoritairement peuplée de Peulhs, c'est une région musulmane très peu industrialisée, enclavée, pauvre, peu fréquentée des touristes, elle est délimitée à l'est par le Parc National du Niokolo Koba, à l'ouest par le boulon Marssassoum, au nord par la Gambie, et au sud par la

Guinée-Bissau. C'est une région de savane de plus en plus boisée à l'approche de Ziguinchor et de la Frontière Bissau-Guinéenne. Bien que les grands mammifères aient été complètement exterminés par les braconniers (lions, éléphants, buffles) la faune de Haute Casamance est très riche en singes, antilopes, gazelles, crocodiles... Les routes sont en règle générale en très mauvais état et les pistes, durant l'hivernage, sont parmi les plus douloureuses. Les pistes semi-montagneuses sont parfois dans un tel état que vous serez obligé de faire demi-tour. Ces pistes sont à l'usage exclusif des villageois qui se rendent dans d'autres villages à pied ou à vélo. De plus, pénétrer dans le Parc du Niokolo Koba sans avoir payé l'entrée à Tambacounda est totalement illégal. » [13]

Principale ville et chef-lieu : Kolda, avec 60 000 habitants environ, et Velingara.

Parcs Nationaux et réserves

« Les parcs nationaux Casamançais font partie des joyaux d'Afrique de l'Ouest. Malgré le faible nombre de visiteurs comparés aux parcs kenyans ou tanzaniens ils sont relativement bien entretenus. Au nombre de trois, ils représentent toute la diversité écologique d'Afrique de l'Ouest. De la mangrove à la brousse et de la forêt dense aux marécages, vous pourrez y admirer les plus beaux animaux sans risquer de photographier un 4x4 faisant un safari ! » [13]

- Le Parc National de Basse-Casamance

D'une superficie d'environ 5 000 ha avec une réserve marine d'une distance de 12 km au large. Il comporte une très belle forêt et de nombreuses espèces d'animaux. Actuellement interdit de visite par l'armée, se trouvant près d'Oussouye et dans la région du Cap-Skiring.

- Le Parc National du Siné -Saloum

Principalement ornithologique d'une superficie de 73 000 ha et composé de milliers d'îlots.

- **Le Parc National du Niokolo Koba**

Le plus grand de la région et du Sénégal, classé Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, mais ces richesses — faunes, flores, ornithologiques — ne sont pas faciles à voir, à cause du manque d'infrastructure routière.

Climat et végétation

Le climat est de type soudano-guinéen, caractérisé par une période humide correspondant aux mois de juin à octobre — été —, mais appelée, ici, saison des pluies ou hivernage. La pluviométrie varie entre 800 à 2 000 mm d'est en ouest. La végétation est tropicale vers l'ouest. D'immenses forêts parcourues par des cours d'eau « boulongs » couvrent 62 % de la superficie. Tout au long des « boulongs » se crée une végétation de mangroves, palmiers et rizières. À l'est du pays existe une savane forestière.

Population

La population de la Casamance serait comprise entre 2,5 et 3 millions d'habitants, mais les données officielles estiment celles-ci à 1,5 million d'habitants, englobant la grande Casamance et toutes les ethnies. Elle est composée des Diolas, pour 38 % de la population ; des Peulhs, pour 26 % ; des Mandingues, pour 18 % ; des Sérères, des Toucouleurs, des Wolofs, des Manjacks, des Mankagnes, des Malinkes, des Bainouks, des Balantes, des Coniaguais, des Bassaris et Tendas Bediks, des Karoninkas, des Papels, des Mantouanes, des Bambaras et des Diarankés. Les diolas regroupent plusieurs ethnies : les Floups, les Bliss, les Cassas, les Cakouses, les Cietes, les Karones, les Fognys, les Diougouts, les Diamants, les Bayots, les Essignes, les Bloufs, etc. Toutes ces communautés sont jalousement attachées à leur culte et coutume, dans le respect de la convivialité. 45 % de la population a moins de 15 ans ; 52 %, entre 15 et 65 ans. La Casamance a un taux de natalité qui se situe dans la moyenne sous-régionale, avec 42,87.

Religion

52 % de la population est de confession musulmane — première religion sur l'ensemble du territoire —, 34 % est catholique — première en basse Casamance — et 14 % est animiste. Pendant des décennies, la région, souhaitant conserver sa culture ancestrale, fut réfractaire aux deux principales religions. Une grande majorité des Diolas, des Sérères, des Manjacks est catholique. Les musulmans pratiquent un Islam traditionnel, très peu d'entre eux sont membres de confréries sénégalaises.

Le Mouvement des Forces Démocratique de la Casamance (MFDC)

Il est le plus vieux mouvement politique de l'Afrique de l'Ouest, a été fondé le 4 mars 1947 par plusieurs dizaines de lettrés (120), tous fils de la Casamance coloniale. Il avait pour objectif, déjà à l'époque, l'affirmation de l'identité, de la culture et de la différence casamançaise, ainsi que la restitution de son territoire à la population autochtone. Il a été le premier mouvement politique régionaliste au sein de l'Afrique occidentale française (AOF), après l'autorisation des parties politiques à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Puis les leaders du MFDC ont aidé Léopold Sédar Senghor à fonder le Bloc démocratique sénégalais (BDS), le 10 novembre 1948, grâce aux fonds que le MFDC avait pu récolter pour sa création : à l'époque, Senghor et ses amis n'avaient pas un « sou ». Ce dernier avait imaginé une alliance afin d'obtenir l'indépendance du Sénégal pour lui et celle de la Casamance pour le MFDC. Malheureusement, la France en a voulu autrement, lui permettant, lors des indépendances en 1960, d'annexer la Casamance. À cette époque, la France accorde l'indépendance à plusieurs régions — la Mauritanie, le Mali, le Sénégal et la Casamance. Pour cette dernière, l'indépendance sera de courte durée. Faute d'avoir une armée, elle est envahie et occupée par le Sénégal. Puis entre 1981 et 1989, c'est son pays frère, la Gambie qui le sera à son tour, dans le cadre de la « Sénégalie », une grande « illusion » sénégalaise.

Pendant 20 ans, le mouvement, qui avait des députés et ministres sous les gouvernements de Senghor et de Mohamed Dia, est resté actif, mais dans l'ombre. Puis, à partir de 1975-1976, ses dirigeants ont

commencé à réclamer le respect des promesses faites 15 ans plus tôt ; en retour, ils ont tous été assassinés. Son représentant emblématique et charismatique, l'Abbé Diamacoune — né le 4 avril 1928, séminariste en 1947, ni un fondateur ni un des premiers adhérents —, a commencé, en 1978, alors qu'il était animateur radio et prêtre, à écrire aux dirigeants politiques sénégalais et internationaux — sans réponse — pour leur parler de la situation dans son pays et de l'accord passé entre le BDS de Senghor et le MFDC dans les années 50. En décembre 1980, le président Senghor tire sa révérence, laissant sa place à son Premier ministre, Abdou Diouf, qui n'écouterait pas davantage les revendications. Se greffe sur ce problème identitaire, les conséquences climatiques des années 1970 et l'arrivée de migrants venus du Nord et voulant s'approprier l'ensemble des richesses de la région. En 1981 et 1982, débute la révolte : l'armée sénégalaise tire à balle réelle sur des manifestants et tue plusieurs centaines d'entre eux — entre 300 et 500, d'après les témoins —, une véritable boucherie. Les leaders sont pourchassés, leurs familles massacrées : ils n'ont qu'une solution, se réfugier dans les forêts « sacrées ». De là, se crée le « Maquis », dirigé par plusieurs hommes ayant une expérience militaire, dont Sidy Badji, qui formeront l'ossature du commandement d'Atika — la branche armée du MFDC — officiellement baptisée en 1984-1985. Au début, ils n'avaient pas grand-chose — quelques fusils, des flèches —, au fil des années et décennies, et des victoires sur les forces sénégalaises, ils se sont constitué un véritable arsenal et sont devenus une force militaire conventionnelle, avec du matériel moderne et des milliers de combattants. Sidi Badji — décédé en juin 2003 — ancien combattant de l'armée française, a servi pendant la deuxième Guerre mondiale en Algérie et en Indochine. Il était tellement apprécié par ses officiers qu'il est devenu instructeur militaire de soldats français (blancs), avant de prendre sa retraite avec le grade de sergent-chef et de fonder « Atika », puis de former tous les commandants actuels du maquis et les principaux officiers et hommes de troupe.

La situation du MFDC

Aujourd'hui, et depuis 30 ans environ, le MFDC, au Sénégal, est un parti politique clandestin ; il n'est pas reconnu par ce dernier, mais

surtout, il ne l'a jamais demandé. Toujours régi par sa déclaration de 1947 et sa reconnaissance par le Gouverneur de St Louis, à l'époque coloniale, en 1948. Quant à « Atika », elle n'est pas reconnue comme une force combattante militaire ou un mouvement de résistance mais comme un mouvement de rébellion. Or, le MFDC représente le peuple casamançais, ayant pour objet la reconnaissance de sa culture, des frontières intrinsèques et de retrouver sa souveraineté nationale. Une fois ces deux reconnaissances accordées, les choses seront plus simples. Dans les années 1998-1999, lors des grandes négociations, sous le gouvernement d'Abdou Diouf, ce dernier l'a reconnu comme « interlocuteur ». L'alternance et l'arrivée d'Abdoulaye Wade ont annulé cette avancée politique. Actuellement, et depuis les années 60, l'ensemble des dirigeants ou sympathisants du mouvement est poursuivi et subit une violente répression. Par ailleurs, tous les membres politiques, intellectuels ou combattants sont tous, depuis sa création, des fils de la Casamance, toutes ethnies et confessions confondues. Il n'y a pas d'étrangers ou de non-Casamançais parmi eux.

Élie Wiesel — Nobel de la Paix en 1986 — a dit : « *Ceux qui ne connaissent pas leur histoire s'exposent à ce qu'elle recommence...* » C'est le cas du Peuple Casamançais. Mais aussi « *Dire oui à tout et à tout le monde, c'est comme si on n'existait pas.* » Tahar Ben Jelloun Ses membres veulent la Paix, mais, comme le dit Eve Curie, « *La paix à n'importe quel prix, ce n'est plus la paix.* » Il ne faut pas vendre la paix mais l'acquérir. Même si la violence entraîne la violence, Jean-Paul Sartre a raison quand il dit que « *La violence est injuste d'où qu'elle vienne* », surtout quand elle frappe des innocents et des enfants.

Les relations entre l'État du Sénégal et le MFDC

1) avec Léopold Sédar SENGHOR, de 1948 à 1980 :

« *Dans sa quête pour l'indépendance-association avec la France, mal en a pris aux ténors du Mouvement des Forces démocratiques de la Casamance d'apporter leur soutien au Franco-Sénégalais Léopold Sédar Senghor qui, animé par son esprit malin de toujours, en profita pour faire un hold-up sur le territoire en 1960. La Casamance n'avait pas d'armée propre.* » [8]

LE JOOLA

Pour commander le texte en entier [PDF - €12],
voir l'Édition numérique.

Édité par AAPEDITION

n° éditeur : 2-9522237

Corrections, mise en page et 4^{ème} de couverture par :

Les Éditions Universelles

Paddestoelweg 49,

2403 HG Alphen aan den Rijn

Pays-Bas

<http://www.editions-universelles.net>

elapouge@editions-universelles.net

1ère édition – août 2004